

Centre Educatif Fermé d'Epinay-sur-Seine

Visite du 14 mars 2025

Visite effectuée par Madame le Bâtonnier Sandrine BERESSI et Maître Jean-Baptiste LECLERC, membre du Conseil de l'Ordre (art. 719 du CPP).

La visite du 14 mars 2025 a été principalement effectuée pour s'informer sur l'accès aux soins des mineurs placés au Centre Educatif Fermé d'Epinay-sur-Seine (ci-après « CEF »).

La visite a été effectuée avec Monsieur Djamal ZEROUALI, responsable de l'unité éducative au CEF.

Ce dernier nous a d'abord présenté le CEF de manière générale, nous a ensuite présenté l'accès aux soins pour les mineurs placés, et nous a enfin fait visiter l'établissement.

I. Présentation générale du CEF

Le CEF peut accueillir au maximum douze mineurs placés. Au jour de notre visite, onze jeunes sont placés au CEF, étant précisé que deux d'entre eux sont en fugue.

Environ trente personnes travaillent au CEF, à savoir notamment quinze éducateurs, une secrétaire, une infirmière, un professeur, un psychologue, deux cuisiniers et un ouvrier professionnel.

Les mineurs placés au CEF suivent plusieurs modules, dont le premier est un module d'observation, tandis que les modules suivants permettront au mineur d'affiner son projet professionnel et ainsi de retourner dans son établissement scolaire d'origine ou d'être inscrit dans un nouvel établissement.

II. L'accès des mineurs aux soins

Les mineurs sont reçus par le « Pôle Santé » à leur arrivée au CEF, constitué d'une infirmière présente du lundi au vendredi, afin de déterminer si le mineur a des traitements à prendre, ou encore afin de savoir s'il a des allergies, notamment alimentaires.

Si le mineur a un traitement à prendre, ses médicaments sont préparés par l'infirmière, et la prise de ces médicaments est gérée par les éducateurs.

Un rendez-vous avec un médecin spécialiste est pris lorsqu'un mineur fait l'objet d'un traitement.

De plus, à l'arrivée d'un mineur au CEF, un rendez-vous est pris avec l'Hôpital de l'Hôtel Dieu afin qu'il fasse l'objet d'une batterie d'examen et d'analyses.

Les mineurs font également l'objet d'un suivi auprès du psychologue susmentionné, et sont vus une fois par semaine.

Ils peuvent de plus être orientés vers le centre de pédopsychiatrie de la Maison des Adolescents à Saint-Denis.

Nous abordons la question de la dépendance des mineurs aux stupéfiants. Il nous est précisé que les mineurs sont accompagnés et peuvent faire l'objet de rendez-vous préventifs avec le Centre de Jeunes Consommateurs (CJC).

Nous avons ensuite rencontré l'infirmière du CEF, qui ne nous a pas fourni d'information supplémentaire à celles transmises par Monsieur ZEROUALI.

III. Visite des locaux

Nous avons enfin fait une visite des locaux avec Monsieur ZEROUALI et avons notamment rencontré les mineurs qui étaient en activité avec les éducateurs présents dans la salle de bibliothèque.

Nous avons noté le bon état général des locaux.

Les mineurs disposent chacun de leur chambre, et ont par ailleurs accès, entre autres, à un réfectoire, une salle de classe, une salle d'activité qui est également une bibliothèque, une salle de cours, une salle « télé », ainsi qu'un espace extérieur comportant un terrain de sport et une zone destinée à l'initiation aux activités maraîchères.

Bobigny,
Le 14 mars 2025

Maître Jean-Baptiste LECLERC



La bâtonnière
Sandrine Beressi

